

## Caution d"un prêt etudiant

Par 44pat, le 05/11/2009 à 23:16

Bonjour,

mon fils demande un prêt étudiant auprès d'une banque, celle-ci me demande en tant que caution de prendre une assurance décès. Est-ce normal et obligatoire?

Par Patricia, le 07/11/2009 à 12:58

Bonjour,

La caution d'un parent ou d'un proche est obligatoire pour l'obtention d'un prêt étudiant.

Ce qui n'est pas obligatoire (pour un crédit à court terme), est l'assurance décès/invalidité permanente et incapacité de travail.

Cependant, les banques peuvent l'exiger selon l'âge de la caution.